Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

167-177 Av. Frederic et Irene Joliot Curie 92000 Nanterre - France

MANDATAIRE :

VINCI CONSTRUCTION

CONSTRUCTEURS : VINCI CONSTRUCTION
VINCI ENERGIES
MAINTENEUR : VINCI FACILITIES

MAÎTRISE D'OEUVRE :

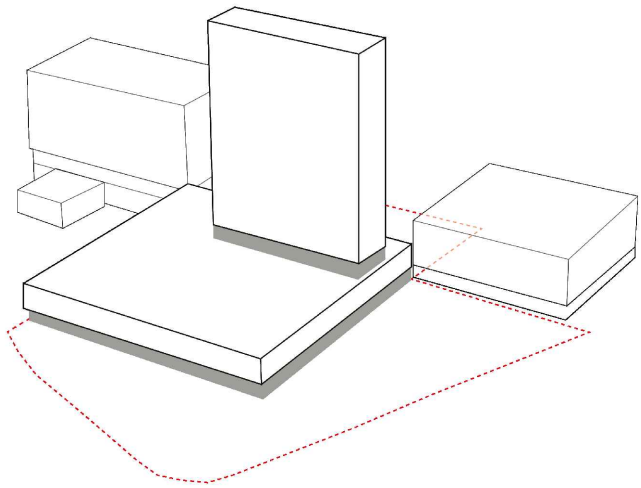
ARCHITECTES : PCA-STREAM
CLEMENT BLANCHET ARCHITECTURE
LAGNEAU ARCHITECTES

COORDINATEUR :	CORELO	BET STRUCTURE :	VCSP
PAYSAGISTE :	LA COMPAGNIE DU PAYSAGE	BIM MANAGER :	CBC
		ENVIRONNEMENT :	TRIBU ENERGIE
FLUIDES :	EGIS	ACOUSTIQUE :	ACOUSTB
ECONOMISTE :	EGIS	CUISINISTE :	SYSTAL
SURETE :	CSD & ASSOCIES	ACCESSIBILITE :	ACCESSMETRIE
SSI :	CSD & ASSOCIES	SIGNALETIQUE :	.
BET FACADES :	ELIOTH	COLORIMETRIE :	.

EMETTEUR DU DOCUMENT

LAGNEAU architectes
ARCHITECTURE PATRIMOINE MONUMENTS HISTORIQUES

132, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris
+33 01 43 26 75 10



PHASE

PERMIS DE CONSTRUIRE

TITRE

PC4
NOTICE PATRIMONIALE

AFFAIRE : P170 Date : 27/02/2026 Echelle :

LAG	CAD	DPC	PC4	-	-	NTE	04002	0
EMETTEUR	PROJET	PHASE	LOT	ZONE	NIVEAU	TYPE	NUMERO	INDICE

0	27/02/2026	LAG	1 ère diffusion
INDICE	**DATE**	**EMETTEUR**	**MODIFICATION**

PREAMBULE 4

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION 4

1. RAPPEL HISTORIQUE 4

2. OBJECTIF DE L'OPERATION 5

2. DESCRIPTION ARCHITECTURALE GENERALE DE L'ENSEMBLE BATI 5

3. VALEUR PATRIMONIALE DE L'ENSEMBLE 6

4. PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES 6

5. ÉTAT ACTUEL ET TRANSFORMATIONS ANTERIEURES 7

6. DEMARCHE PATRIMONIALE ET METHODOLOGIE D'INTERVENTION 7

7. PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION PATRIMONIALE 8

1. LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES ELEMENTS EXISTANTS 8

2. ARTICULATION ENTRE PATRIMOINE ET NORMES CONTEMPORAINES 9

8. INTERVENTIONS PATRIMONIALES SUR LA TOUR 9

1. PRINCIPES GENERAUX 9

2. TRAITEMENT PATRIMONIAL SPECIFIQUE DE L'ETAGE R+24 10

2.1 CIRCULATIONS R+24 10

2.2 BUREAUX 11

9. INTERVENTIONS PATRIMONIALES SUR LE SOCLE 11

1. PRINCIPES GENERAUX 11

2. TRAITEMENT SPECIFIQUE 12

2.1 HALL, RUE INTERIEURE ET ESCALIERS 12

2.2 LA SALLE CHATEAUBRIAND ET ANNEXE 13

2.3 LE SALON D'HONNEUR 13

2.4 ELEMENTS MOBILIERS DIVERS 13

10. APPROCHE PATRIMONIALE DU PROJET D'ARCHITECTURE INTERIEURE 13

11. SYNTHESE DES PRINCIPES PATRIMONIAUX PAR TYPE D'ESPACE 14

12. PROGRAMME DES TRAVAUX ZONES INSCRITES MH 15

PREAMBULE

La présente notice patrimoniale PC4 a pour objet de présenter la démarche de conservation, de restauration, de restitution et d'adaptation patrimoniale mise en œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation du Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine.

Elle vise à expliciter la valeur patrimoniale de l'ensemble bâti, les principes architecturaux et intérieurs qui le caractérisent, l'état actuel des espaces protégés ou à forte valeur patrimoniale, ainsi que les modalités d'intervention retenues afin d'assurer la compatibilité du projet avec les exigences du code du patrimoine, tout en répondant aux contraintes réglementaires contemporaines et au programme fonctionnel.

La notice s'inscrit dans le cadre d'un édifice partiellement inscrit au titre des Monuments historiques et couvre l'ensemble du périmètre de l'opération, incluant le socle, la tour et les espaces spécifiquement protégés.

Les protocoles prévu mis en place dans le cadre de l'opération sont précisés dans le document PC10.1

L'ensemble des interventions prévues dans les espaces inscrits MH sont répertoriés au sein de la PC9

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1. RAPPEL HISTORIQUE

Le Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine est issu d'une vaste opération initialement envisagée à vocation culturelle, comprenant notamment plusieurs écoles et un projet de « musée du XX^{e} siècle », qui sera ultérieurement développé sous une autre forme pour devenir le Centre Pompidou.

Dans un premier temps proposé à l'architecte Le Corbusier, le projet est finalement confié à André Wogenscky, l'un de ses disciples. Après plusieurs péripéties, notamment liées à des découvertes intervenues en cours de chantier, le bâtiment est inauguré en 1973.

Le projet architectural est conçu par André Wogenscky selon une approche profondément marquée par les principes du mouvement moderniste, et plus particulièrement par l'héritage théorique et constructif de Le Corbusier.

L'édifice repose sur une structure en béton et développe, dès sa conception, les éléments clés de l'architecture moderniste :

- pilotis,
- toit-terrasse,
- plan libre,
- fenêtres en bandeau,
- brise-soleil,
- utilisation du Modulor comme base des proportions architecturales.

La combinaison et l'articulation de ces principes confèrent au bâtiment un caractère singulier, tant sur le plan structurel que fonctionnel et esthétique.

L'une des caractéristiques majeures du Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine réside dans la conception conjointe et coordonnée de l'architecture, de l'art et de l'architecture intérieure.
Dès l'origine, le projet associe : l'architecte André Wogenscky, l'artiste Marta Pan et l'architecte d'intérieur Alain Richard. Cette collaboration confère à l'ensemble le caractère rare d'« œuvre totale », dans laquelle le bâti, les volumes intérieurs, les circulations, les matériaux, les couleurs et le mobilier participent d'une même logique de conception.

Les aménagements intérieurs prolongent ainsi l'architecture par de larges volumes communs libres et éclairés, un travail précis sur les couleurs, les formes et les matériaux et un dessin spécifique du mobilier et des équipements intégrés : mains-courantes, garde-corps, radiateurs, escaliers, signalétique.

Chaque élément participe à la cohérence d'ensemble et à la lisibilité du projet architectural.

2. OBJECTIF DE L'OPERATION

Le projet concerne la réhabilitation du Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine, bâtiment emblématique de l'architecture publique française de la seconde moitié du XXe siècle, situé à Nanterre.
L'édifice est composé :

- d'un socle, regroupant les services accessibles au public et les espaces institutionnels majeurs,
- d'une tour administrative d'une hauteur de 113 mètres, accueillant les services de l'administration.

Le projet de réhabilitation s'inscrit dans une volonté globale de mise en valeur du patrimoine architectural du XXe siècle, tout en adaptant le bâtiment aux normes, usages et exigences techniques contemporaines. Il repose sur une lecture fine des strates successives ayant marqué l'édifice depuis sa construction, et sur l'identification des éléments constitutifs de son identité architecturale et patrimoniale.

2. DESCRIPTION ARCHITECTURALE GENERALE DE L'ENSEMBLE BATI

Le bâtiment est organisé selon une composition claire associant :

- Un socle accueillant les fonctions ouvertes au public et les espaces institutionnels majeurs,
- Une tour regroupant l'ensemble des services administratifs et affirmant la présence de l'État dans le paysage urbain.

Cette organisation participe à la lisibilité fonctionnelle du projet et à son inscription symbolique.

La structure en béton constitue un élément fondamental de l'identité architecturale de l'édifice. Elle est mise en œuvre de manière expressive, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et participe à la lecture des volumes et des espaces. Les façades, les brise-soleils, les parements en béton et en mosaïque, ainsi que les éléments de serrurerie et de menuiserie, concourent à l'expression architecturale de l'ensemble.

L'usage du Modulor structure les proportions des espaces et des éléments architecturaux. La conception accorde une place centrale à la lumière naturelle, par le jeu des ouvertures, des percées visuelles et des perspectives dégagées.
Les circulations sont pensées comme des espaces à part entière, percutant les façades et offrant des vues traversantes, notamment au niveau des étages courants et des paliers d'ascenseurs.

L'architecture intérieure est conçue en continuité avec l'enveloppe bâtie. Elle repose sur une dualité assumée entre :

- Des espaces dits « froids » (circulations, espaces institutionnels), caractérisés par la monumentalité, l'usage de matériaux minéraux et métalliques, et une palette chromatique maîtrisée,
- Des espaces dits « chauds » (espaces de destination et de travail), intégrant le bois, le textile et des traitements chromatiques plus affirmés afin d'adoucir le rapport de l'usager aux matériaux.

Cette dualité constitue un principe structurant du projet d'origine et demeure un élément fondamental de la démarche patrimoniale.

3. VALEUR PATRIMONIALE DE L'ENSEMBLE

Le Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine présente une valeur architecturale forte en tant que réalisation emblématique de l'architecture moderniste appliquée à un programme administratif d'envergure.
La clarté de son organisation, la lisibilité de ses volumes, la cohérence entre structure, enveloppe et aménagements intérieurs, ainsi que l'expression assumée des matériaux, constituent les fondements de cette valeur.
L'édifice se distingue par la mise en œuvre rigoureuse des principes modernistes, notamment dans le traitement du plan libre, la hiérarchisation des espaces, l'importance accordée aux circulations, et l'intégration de la lumière naturelle comme élément structurant du projet.

L'ensemble constitue un témoignage significatif de l'architecture publique française des Trente Glorieuses. Il illustre une période durant laquelle l'architecture administrative se voulait à la fois fonctionnelle, représentative et porteuse d'un discours architectural fort. La conception de l'édifice, associant architecture, art et design intérieur, traduit une ambition institutionnelle et culturelle marquée, caractéristique des grandes opérations publiques de la fin du XX^{e} siècle.

La valeur patrimoniale du bâtiment repose également sur la qualité de ses aménagements intérieurs. Les volumes communs, les circulations, les choix chromatiques, les matériaux et le mobilier intégré participent à une conception globale visant à replacer l'usager au cœur de l'architecture.

Les éléments de second œuvre et d'équipement (main-courantes, garde-corps, luminaires, radiateurs, escaliers, signalétique) sont conçus comme des prolongements de l'architecture et constituent, pour une grande part, des éléments d'origine à forte valeur documentaire et patrimoniale.

4. PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Compte tenu de la qualité architecturale de l'édifice et de son intérêt historique, certains espaces bénéficient d'une protection au titre du code du patrimoine. Ces espaces ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 2019.
Cette inscription reconnaît la valeur patrimoniale de parties spécifiques du bâtiment et implique une attention particulière portée à leur conservation, restauration et mise en valeur dans le cadre du projet.

Sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques :

- Le hall d'accueil ;
- Les deux escaliers destinés au public ;
- L'ancien salon de réception ;
- L'ancienne salle du conseil avec son bar et son espace d'accès ;
- Les bureaux du préfet ;
- Les bureaux du Secrétariat général ;

- Les bureaux du Directeur de cabinet ;
- Le couloir d'accès situé au vingt-quatrième étage du bâtiment ;
- Le jardin d'hiver associé aux bureaux du niveau R+24.

Ces espaces constituent le cœur patrimonial protégé de l'édifice et structurent la démarche d'intervention.

La protection au titre des monuments historiques concerne à la fois les volumes, les dispositions spatiales, les matériaux et les éléments décoratifs et mobiliers intégrés.

Elle implique une approche fondée prioritairement sur la conservation et la restauration des éléments existants, le remplacement à l'identique n'étant envisagé qu'en dernier recours en cas de dégradation trop importante.

5. ÉTAT ACTUEL ET TRANSFORMATIONS ANTERIEURES

Bien que le bâtiment conserve aujourd'hui une cohérence architecturale remarquable, il a fait l'objet de plusieurs modifications, principalement à partir des années 1990, en réponse à l'évolution des besoins administratifs.

Ces transformations ont notamment concerné :

- La densification du grand hall,
- Le cloisonnement du socle,
- La suppression de la nappe éclairante des plafonds,
- Le remplacement de certaines menuiseries,
- Des modifications importantes de la salle du conseil général.

Ces interventions, bien que justifiées par des contraintes fonctionnelles ou réglementaires, perturbent aujourd'hui la lecture de la conception d'origine. Elles ont entraîné une perte de lisibilité des volumes, des circulations et des principes lumineux initiaux, en particulier dans les espaces du socle et les zones de grande hauteur.

L'analyse patrimoniale met en évidence que de nombreux éléments en place sont des éléments d'origine. À ce titre, ils constituent des témoins précieux de l'époque de construction et nécessitent une attention particulière. L'état sanitaire des éléments architecturaux, décoratifs et mobiliers varie selon les espaces. Il justifie la mise en œuvre de diagnostics détaillés afin de recenser les dégradations éventuelles et d'établir les protocoles d'intervention adaptés.

6. DEMARCHE PATRIMONIALE ET METHODOLOGIE D'INTERVENTION

La démarche patrimoniale repose sur une analyse approfondie de l'existant, associant l'étude patrimoniale diffusée aux observations réalisées sur site et a l'expertise de la maîtrise d'œuvre.
Cette analyse permet d'identifier les éléments à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou, le cas échéant, à restituer.

L'ensemble du bâtiment fait l'objet de diagnostics et d'études poussées visant, dans un premier temps, à établir les états sanitaires des différents éléments. Ces diagnostics permettent de définir des scénarios d'intervention gradués, adaptés à chaque situation.

Les interventions envisagées relèvent de plusieurs registres :

- Conservation,

- Restauration,
- Restitution,
- Remplacement à l'identique en dernier recours.

Les conclusions issues des diagnostics et les choix d'intervention sont proposés par la maîtrise d'œuvre et validés après concertation avec la maîtrise d'ouvrage, la DRAC, l'Architecte des Bâtiments de France et la fondation Marta Pan & André Wogenscky, afin d'aboutir à un projet consensuel intégrant les dimensions patrimoniale, économique et durable de l'opération.

7. PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION PATRIMONIALE

1. LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES ELEMENTS EXISTANTS

La conservation constitue le principe fondamental de l'intervention sur l'ensemble des éléments identifiés comme patrimoniaux. Les éléments d'origine, qu'ils relèvent de l'architecture, des aménagements intérieurs, des équipements ou du mobilier intégré, sont maintenus en place chaque fois que leur état sanitaire le permet.
La conservation porte notamment sur :

- Les volumes et dispositions spatiales,
- Les circulations,
- Les matériaux d'origine,
- Les éléments de second œuvre et de mobilier intégrés,
- Les ambiances architecturales et lumineuses.

La restauration intervient lorsque les éléments conservés présentent des altérations ou dégradations compatibles avec une remise en état. Elle vise à rétablir l'intégrité matérielle et la lisibilité des éléments sans modification de leur conception.
Les interventions de restauration comprennent notamment :

- Nettoyage,
- Remise en peinture selon analyses stratigraphiques,
- Compléments ponctuels,
- Dépose et repose en conservation,
- Remise en jeu des menuiseries/remplacement de menuiseries,
- Entretien des luminaires et des éléments métalliques.

La restitution concerne les éléments disparus ou profondément altérés, lorsque leur absence ou leur transformation nuit à la compréhension de la conception d'origine. Elle repose sur une analyse documentée de l'existant et des sources disponibles.
Sont notamment concernés :

- Certaines dispositions de volumes,
- Des éléments de menuiseries,
- Des principes d'éclairage,
- Des ambiances architecturales identifiées comme constitutives du projet initial.

Le remplacement à l'identique est envisagé uniquement en dernier recours, lorsque l'état de dégradation d'un élément ne permet ni sa conservation ni sa restauration. Dans ce cas, le remplacement respecte les caractéristiques de l'élément d'origine en termes de forme, de matérialité et d'aspect.

2. ARTICULATION ENTRE PATRIMOINE ET NORMES CONTEMPORAINES

Les adaptations normatives concernent les interventions rendues nécessaires par l'évolution des réglementations, notamment : sécurité incendie, réglementation IGH et accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ces interventions sont conçues de manière ponctuelle et intégrée, avec pour objectif de ne pas perturber la lecture architecturale et patrimoniale des espaces.

Les adaptations programmatiques correspondent aux nouvelles interventions liées au programme fonctionnel. Elles constituent une nouvelle strate de l'histoire du bâtiment, conçue dans une logique de retrait ou d'effacement afin d'éviter toute concurrence avec l'architecture existante.
Ces interventions privilégient :

- L'insertion dans l'existant,
- La lisibilité des interventions contemporaines,
- La préservation des éléments patrimoniaux majeurs.

Dans certains espaces, les exigences réglementaires (IGH, accessibilité, MH) peuvent entrer en contradiction. Le projet s'attache à proposer des solutions issues d'une analyse fine des lieux, fondées sur :

- Le recensement des éléments d'origine,
- Une critique d'authenticité,
- La recherche de solutions proportionnées,
- La concertation avec les services instructeurs compétents.

8. INTERVENTIONS PATRIMONIALES SUR LA TOUR

1. PRINCIPES GENERAUX

Étages courants – organisation et volumes
Les étages courants de la tour font l'objet d'interventions visant à retrouver les principes initiaux de la conception, notamment en matière de circulations ouvertes et de lisibilité des volumes.
Les interventions consistent principalement à supprimer les cloisonnements ajoutés au fil du temps, à dégager des espaces de travail plus généreux, et respecter des volumes plus proches de ceux d'origine.
L'utilisation de cloisons amovibles permet de limiter les cloisonnements perpendiculaires aux façades et de préserver la lecture des plateaux.

Circulations et paliers
Les circulations constituent un élément structurant du projet d'origine. Les paliers d'ascenseurs offrent des vues traversantes de façade à façade et sont mis en valeur par un travail sur la couleur.
Les éléments suivants sont conservés et valorisés :escaliers, matériaux, serrureries, luminaires et couleurs d'origine.

Éléments caractéristiques
Les éléments caractéristiques de la tour, notamment les mains-courantes lumineuses, les dispositifs de signalétique et les finitions des circulations, sont pour partie conservés en tant que témoins de la conception originelle.
Les interventions sur ces éléments relèvent principalement de l'entretien, de la restauration et, le cas échéant, de la restitution.

2. TRAITEMENT PATRIMONIAL SPECIFIQUE DE L'ETAGE R+24

L'étage R+24 constitue un niveau singulier au sein de la tour, en raison de la concentration d'espaces inscrits au titre des monuments historiques et de la coexistence de contraintes patrimoniales et réglementaires fortes. Les interventions envisagées à ce niveau sont présentées au sein de la PC9 et du programme des travaux présenté en fin de la porésente notice.
La présente notice en expose les principes généraux et les orientations retenues.

À l'étage R+24, sont inscrits au titre des monuments historiques :

- Le couloir d'accès,
- Le bureau du préfet,
- Le bureau du Directeur de cabinet,
- Le bureau du Secrétaire général,
- Le jardin d'hiver associé à ces bureaux.

Ces espaces font l'objet d'un traitement patrimonial spécifique, fondé sur la conservation et la restauration de leur état d'origine.

L'analyse patrimoniale, croisée avec les observations sur site, met en évidence la coexistence de plusieurs exigences réglementaires applicables à l'étage R+24 :

- Réglementation IGH / sécurité incendie : nécessité de créer une circulation horizontale commune (CHC) isolée coupe-feu 1 heure ;
- Réglementation accessibilité : nécessité de disposer de portes d'accès aux bureaux d'une largeur de passage de 90 cm ;
- Réglementation monuments historiques : nécessité de conserver les dispositions et éléments d'origine.

Ces exigences présentent des objectifs parfois contradictoires, nécessitant une approche spécifique et proportionnée.

2.1 CIRCULATIONS R+24

Préservation et restauration

Les mains-courantes lumineuses, la signalétique d'origine, les plinthes, les encadrements de portes et les finitions sont conservés, restaurés ou restitués selon leur état.

Derrière une apparente grande cohérence, les circulations du R+24 présentent en fait une disparité marquée des portes, tant en termes de matérialité que de dimensions, liée à des mises en conformité successives.

Un travail de repérage et de diagnostic fin est prévu afin d'identifier les portes d'origine, d'évaluer leur authenticité et d'adapter le projet aux réglementations et aux recommandations des services de protection du patrimoine.(voir PC9)

Sécurité incendie
Comme pour l'ensemble des étages de la tour, il y a nécessité de créer au sein de l'étage 24 une circulation horizontale commune (CHC) c'est-à-dire une zone permettant de relier les escaliers tout en offrant les protections au feu nécessaire.

Le projet de mise en valeur de la zone intègre cette donnée en proposant le parti d'intervention sui suit.

Le principe retenu repose sur une distinction claire entre une zone CHC (circulation horizontale commune), limitée à son minimum réglementaire sur sa longueur et une zone CHP (circulation horizontale privée), libérée de toute contrainte feu.

Ce choix permet :
- De conserver la grande majorité des portes des bureaux inscrits dans leur configuration d'origine,
- De préserver la largeur initiale des circulations,
- De limiter l'impact des mises aux normes sur les espaces patrimoniaux.

Dans la zone CHC, les interventions comprennent :
- La mise aux normes incendie et accessibilité,
- La dépose en conservation de l'ensemble des menuiseries d'origine en vue de leur réemploi dans la zone CHP,
- Le remplacement des cloisons existantes par des cloisons coupe-feu 1 heure,
- L'élargissement ponctuel des baies pour assurer le passage PMR,
- La fourniture et la pose de portes conformes à la réglementation, avec un traitement esthétique proche des portes d'origine (quincailleries de style 1970, habillages adaptés).

La largeur d'origine de la circulation est conservée.

Dans la zone CHP, les interventions visent :
- La mise en valeur et la restitution des dispositions selon l'état d'origine,
- La remise en état des baies modifiées,
- Le réemploi des menuiseries déposées dans la zone CHC et autres zones de la tour,
- La conservation et la restauration des éléments identifiés comme d'origine (cloisons, portes, quincailleries, plafonds, plinthes, couleurs).

Les interventions sont conçues afin de préserver les ambiances et la lisibilité architecturale des espaces inscrits.

2.2 BUREAUX

Pour les bureaux du préfet, du Directeur de cabinet et du Secrétaire général, l'objectif est une mise en valeur de leur état d'origine par :

- La conservation de l'ensemble des éléments d'origine,
- Des campagnes d'entretien et de restauration (boiseries, parements, luminaires, mobiliers intégrés),
- Des déposes et reposes ponctuelles permettant l'évolution des équipements techniques,
- La restauration et la conservation des terminaux d'origine.

Les nouvelles technologies éventuelles sont intégrées de manière discrète, notamment par des commandes à distance ou par intégration dans des placards.
Le jardin d'hiver fait l'objet d'interventions de restauration des parois vitrées, des sols et des plafonds, dans le respect de son rôle architectural et spatial.

9. INTERVENTIONS PATRIMONIALES SUR LE SOCLE

1. PRINCIPES GENERAUX

L'analyse patrimoniale du socle met en évidence l'existence de plusieurs strates d'interventions successives, intervenues depuis la construction initiale de l'édifice.
Ces transformations ont principalement affecté les façades, les volumes intérieurs et les circulations du niveau RDC et RDC bis.
Les principales modifications identifiées sont les suivantes :
- **1980** : modification des façades du socle par l'ajout d'une extension au rez-de-chaussée destinée à abriter le service des étrangers, avec participation d'André Wogenscky au jury ;

- **1995** : nouvelle modification des façades du socle par une deuxième extension réalisée par la direction de la réglementation, ouvrant au public de nouveaux locaux pour les services des cartes d'identité, des passeports et un bureau de la circulation ;
- **Interventions non datées** : ajouts successifs d'extensions pour de nouveaux services, ajout de deux escaliers extérieurs au sud et au nord, ajout du pavillon B, mise en place de cloisonnements supprimant l'effet de transparence d'origine et création de locaux sous escalator.

Ces interventions ont progressivement modifié la lecture architecturale du socle, tant en façade qu'en intérieur, et ont contribué à une fragmentation des volumes initiaux.

L'objectif du projet est de redonner au socle une lisibilité architecturale cohérente avec la conception d'origine, en s'appuyant sur :
- La compréhension des volumes initiaux,
- La restitution des principes de transparence et de continuité spatiale,
- La mise en valeur des matériaux et dispositifs architecturaux d'origine.

Les interventions visent ainsi à révéler les qualités architecturales du socle, à restaurer les éléments patrimoniaux conservés et à intégrer les adaptations normatives et programmatiques de manière discrète et réversible.

Les espaces inscrits du socle constituent un ensemble patrimonial majeur, en raison de leur rôle institutionnel, de leur volumétrie et de la richesse de leurs matériaux et dispositifs architecturaux.
Pour les intérieurs du socle, l'approche patrimoniale vise prioritairement à la conservation et la restauration des zones présentant encore des éléments originaux mais aussi à la mise en valeur des volumes et ambiances d'origine et a un traitement sobre et discret des zones remaniées, permettant un dialogue harmonieux avec l'existant sans créer de confusion entre ancien et contemporain.

2. TRAITEMENT SPECIFIQUE

2.1 HALL, RUE INTERIEURE ET ESCALIERS

On y constate les observations suivantes :
- Mise en place de cloisonnements divers
- Dégradations des grilles plafonnières
- Dégradation superficielles sur sol, mosaiques et structure béton

Le projet prévoit une redécouverte de ces espaces selon leur volumétries et conception d'origine.
Il est notamment prévu de retrouver l'ambiance particulière des photos anciennes issue de l'éclairage sous forme de nappe éclairante via le plafond.
On constate qu'actuellement ce principe a été complètement abandonné au profit de luminaires fixés dans grilles plafonnières provoquant des dégradations très importantes de ces dernières. En fait, les observations ont montré une dégradation quasi généralisée des grilles plafonnières : encrassement, nombreux éléments tordus, nombreuses modifications et percements, abandon du principe d'éclairage d'origine.

Les recherches ont permis de trouver des produits du commerce qui obéissent à la même trame et qui permettent une restitution de l'ambiance lumineuse.
Le choix est donc fait de remplacer la quasi-totalité des grilles plafonnières existantes.
Les études nous en ont montré la faisabilité tout en s'assurant de la possibilité d'un entretien facilité de cet ensemble.

Les éléments remarquables identifiés (mosaïques, sols, main-courante, etc) sont restaurés selon les critères définis plus haut.
Les cloisonnements et rajouts divers sont prévus curés.
Les adaptations normatives nécessaires sont réalisées harmonieusement avec l'existant.

2.2 LA SALLE CHATEAUBRIAND ET ANNEXE

Les études montrent que les aménagements et traitement de la salle ont été entièrement modifié à une date inconnue.
Un lambris bois est notamment venu remplacer les revêtements acoustique rouge/orange qui recouvraient à l'origine les parements du volume.
Nous proposons de revenir à un état proche des photos prises à l'époque avec un traitement en feutre rouge des parois.

Le bar de la salle et notamment les revêtements en skaï sont prévus conservés et restaurés c'est-à-dire entretenus afin de maintenir l'ambiance qui lui est propre.
Les équipements du bar seront en revanche inadaptés aux besoins actuels et remplacés.

2.3 LE SALON D'HONNEUR

Le projet prévoit une restitution complète de son état d'origine avec notamment la suppression des goulottes qui viennent perturber l lecture du volume.
Ainsi des travaux d'entretien sont prévus sur la totalité des éléments qui le caractérise.
Un travail sur les rideaux permettra de retrouver l'ambiance originelle de cet espace.

2.4 ELEMENTS MOBILIERS DIVERS

On parle ici des escaliers, mains-courantes, anciens chauffages, cabine de téléphone autant d'éléments qui sont des témoins marquants de l'époque de construction du bâtiment même si leur rôle est devenu obsolète et qu'ils ont perdus leur utilité.
Nous proposons ainsi de les muséifier, nettoyer et surtout de les maintenir en place dans les différents espaces où ils sont présents.
Un travail ingénieux de réemploi est réalisé sur les zones ou leur dépose est devenue nécessaire dans le cadre du projet.

10. APPROCHE PATRIMONIALE DU PROJET D'ARCHITECTURE INTERIEURE

Le projet d'architecture intérieure s'inscrit dans la continuité directe de la philosophie architecturale développée pour l'enveloppe du bâtiment. Les aménagements intérieurs sont conçus comme le prolongement du projet architectural, dans une logique de symbiose avec l'existant et de prise en compte de sa dimension patrimoniale.
Le soin apporté au contenu est équivalent à celui apporté au contenant. Les interventions visent à maintenir une cohérence globale entre volumes, matériaux, couleurs, mobilier et équipements, conformément à la conception d'origine de l'édifice.

La conception des aménagements intérieurs replace l'usager au cœur du projet, en continuité avec la pensée d'André Wogenscky. Cette approche repose sur une attention particulière portée au confort physique et à la perception des espaces.
À l'origine, cette philosophie se traduisait notamment par l'usage du Modulor et par un travail approfondi sur les proportions, les matières et les ambiances. Le projet actuel s'inscrit dans cette continuité, en adaptant ces principes aux usages et attentes contemporains.

Le projet d'architecture intérieure repose sur la préservation et la réinterprétation de la dualité originelle entre :

- Des espaces « froids », principalement les circulations et espaces institutionnels, caractérisés par la monumentalité, l'usage de matériaux minéraux ou métalliques (marbre, mosaïque, métal) et une palette chromatique sobre ;
- Des espaces « chauds », correspondant aux espaces de destination et de travail, intégrant des matériaux plus chaleureux tels que le bois et le textile, ainsi qu'un travail chromatique plus affirmé.

Cette dualité est maintenue et adaptée afin de répondre aux nouveaux usages tout en respectant les ambiances d'origine.

Les matériaux ne sont pas utilisés comme des éléments décoratifs gratuits, mais selon une logique fonctionnelle et constructive. Chaque matériau remplit une ou plusieurs fonctions, notamment en matière d'acoustique, de résistance, de traitement de la lumière et de signalétique et d'orientation.
Cette démarche fait écho à celle d'André Wogenscky, qui accordait une dimension sculpturale et graphique aux matériaux, en lien avec leurs propriétés intrinsèques.
Le travail sur la couleur permet une identification facilitée des espaces et la création d'identités lisibles dans les zones de services et de travail, sans altérer la cohérence patrimoniale.

La technique est intégrée à l'architecture afin de favoriser l'évolutivité des espaces. Les réseaux et équipements techniques ne sont pas systématiquement dissimulés, mais peuvent participer à l'expression architecturale, dans la continuité de la vision d'André Wogenscky, pour qui la technique pouvait devenir sculpturale.
Une attention particulière est portée à l'accès à la lumière naturelle, par le maintien ou le rétablissement de perspectives et de vues dégagées.

11. SYNTHESE DES PRINCIPES PATRIMONIAUX PAR TYPE D'ESPACE

Espaces inscrits au titre des monuments historiques
Les espaces inscrits sont abordés avec un niveau d'exigence patrimoniale renforcé. Les interventions y sont prioritairement fondées sur :

- La conservation de l'ensemble des éléments d'origine,
- La restauration des matériaux, volumes et équipements,
- La restitution ponctuelle des éléments disparus lorsque cela est nécessaire à la compréhension de l'état d'origine.
- Étage R+24 : traitement spécifique conciliant contraintes réglementaires et patrimoniales, fondé sur le principe CHC / CHP et la conservation des espaces inscrits.
- Socle : redécouverte des volumes, restitution des ambiances lumineuses, restauration des matériaux et mise en valeur des espaces institutionnels majeurs.

Le remplacement à l'identique n'est envisagé qu'en dernier recours, en cas de dégradation trop importante.

Espaces non-inscrits à forte valeur patrimoniale
Les espaces non-inscrits mais présentant une valeur patrimoniale notable sont traités dans une logique d'homogénéité avec les espaces protégés. Les interventions y respectent les principes architecturaux et les ambiances définissant l'identité globale du bâtiment.

Espaces remaniés ou transformés
Les espaces ayant subi des transformations importantes sont abordés avec une écriture architecturale sobre et discrète. Cette écriture permet de :

- Dialoguer avec l'existant,
- Se différencier clairement des éléments patrimoniaux,
- Éviter toute lecture erronée entre ancien et contemporain.

Tour, étage R+24 et socle

- Tour : interventions visant à retrouver les principes initiaux de circulation, de transparence et de lisibilité des volumes, avec conservation et restauration des éléments caractéristiques.

La réhabilitation du Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine s'inscrit dans une démarche globale de conservation, de restauration et de mise en valeur d'un ensemble emblématique de l'architecture publique du XXe siècle.
Le projet vise à transmettre aux générations futures l'héritage architectural, artistique et intérieur de cette « œuvre totale », tout en assurant son adaptation aux usages contemporains et aux exigences réglementaires actuelles.

12. PROGRAMME DES TRAVAUX ZONES INSCRITES MH

HALL D'ACCUEIL/ESCALIERS D'HONNEUR

Eléments remarquables :

- Sol en marbre blanc (dalles 30x60 cm)
- Contre-plafond en grille d'aluminium (maille carrée et profil porteur en T)
- Escalier en béton habillé en marbre blanc
- Main courantes métalliques laquées noires lumineuses (tubes fluorescents)
- Escalier mécanique
- Finition béton brut de décoffrage avec le veinage du bois de coffrage apparent
- Paroi vitrée de grande hauteur
- Revêtement mural sur les gaines d'ascenseurs en pastilles émaillées noires
- Chauffage en allège en métal laqué noir avec diffusion par le dessus (non fonctionnel)
- Portes coupe-feu coulissante

Orientation

- Conservation/restauration du volume et matériaux selon disposition d'origine
- Restitution de la nappe d'éclairage en plafond

Programme des travaux

Protections (sol, mur)

Sol

- Remplacement des dalles cassées
- Dépose/repose dalle selon nécessité projet (passage réseau, prises électrique au sol)
- Rejointoiement/Polissage/nettoyage de l'ensemble

Plafond

- Dépose de l'ensemble des grilles plafonnières
- Pose nouvelles grilles selon état d'origine

Parements béton

- Nettoyage
- Reprises ponctuelles compris patine d'harmonisation

Cloisonnement

- Dépose en démolition de l'ensemble des cloisonnements rajoutés

Mosaïques

- Nettoyage
- Reprise selon nécessité et selon protocole à définir

Escaliers (tous les niveaux)

- Rejointoiement/Polissage/nettoyage de l'habillage en marbre

- Mise aux normes (bande podotactile, contre-marche, nez-de marche)
- Nettoyage parements en béton
- Dépose/restauration compris relamping/repose main courante métallique

Escalier mécanique
- Révision ensemble

Travaux liés à la sécurité incendie :
- Remplacements ou complément des grandes parois coupe-feu coulissante
- Modifications ponctuelles (ouverture ou fermeture de baie)

Divers
- Protection chauffages en allège laqué
- Nettoyage

SALLE CHATEAUBRIAND

- Généralités : travaux d'entretien comprenant travaux de nettoyage, de compléments selon nécessité, de dépose/repose sur les espaces contigus à la salle.
- Travail de restitution de l'ambiance originelle aujourd'hui perdu à l'intérieur de la salle.

1. Espace d'accueil

Eléments remarquables
- Sol en marbre blanc (dalles 30x60 cm)
- Contre-plafond en grille d'aluminium (maille carrée et profil porteur en T)
- Finition du voile béton brut de décoffrage
- Cabines téléphoniques
- Polychromie des finitions en acier laqué (rouge)
- Chauffage en allège en métal laqué noir avec diffusion par le dessus (non fonctionnel)

Travaux

Protections (sol, mur)

Sol
- Remplacement des dalles cassées
- Dépose/repose dalle selon nécessité projet (passage réseau, prises électrique au sol)
- Rejointoiement/Polissage/nettoyage de l'ensemble

Plafond
- Dépose grilles plafonnières
- Fourniture et pose de nouvelles grilles

Parements béton
- Nettoyage
- Reprises ponctuelles compris patine

Mobilier (garde-corps, main-courante)
- Nettoyage
- Restauration/remplacement selon diagnostic

2. Partie arrière

Eléments remarquables

- Escalier en acier laqué polychrome avec main courante lumineuse
- Sol en marbre blanc (dalles 30x60 cm)
- Contre-plafond en grille d'aluminium (maille carrée et profil porteur en T)
- Finition du voile béton brut de décoffrage
- Garde-corps métallique
- Garde-corps en bois
- Chauffage en allège en métal laqué noir avec diffusion par le dessus (non fonctionnel)

Travaux

Sol

- Remplacement des dalles cassées
- Dépose/repose dalle selon nécessité projet (passage réseau, prises électrique au sol)
- Rejointoiement/Polissage/nettoyage de l'ensemble

Plafond

- Dépose/repose grilles plafonnières
- Nettoyage
- Compléments selon nécessité

Parements béton

- Nettoyage
- Reprises ponctuelles

Mobilier (garde-corps, main-courante)

- Nettoyage
- Restauration/remplacement selon diagnostic

3. Passerelle

Eléments remarquables

- Parois vitrées
- Chauffage en allège en métal laqué noir avec diffusion par le dessus

Travaux

Sol

- Dépose lino en démolition
- Fourniture et pose d'un nouveau revêtement dito origine.

Mobilier (garde-corps, main-courante)

- Nettoyage
- Restauration/remplacement selon diagnostic

Menuiseries métalliques

- Nettoyage

4. Bar

Eléments remarquables

- Sol en marbre blanc (dalles 30x60 cm)
- Finition du voile béton brut de décoffrage
- Revêtements muraux inox et tissu

- Meuble de bar sur-mesure en inox avec sièges pivotants
- Tablette d'angle en marbre
- Puits de lumière

TRAVAUX

Sol
- Remplacement des dalles cassées
- Rejointoiement/Polissage/nettoyage de l'ensemble

Plinthes
- Nettoyage des plinthes pierre
- Dépose/repose des plinthes selon nécessité
- Remplacement plinthes selon nécessité

Plafond
- Nettoyage plafond béton

Parements cuir rouges
- Nettoyage
- Dépose/repose selon nécessité
- Remplacement selon nécessité

Parements inox
- Nettoyage
- Dépose/repose selon nécessité
- Remplacement selon nécessité

Parements béton (colonnes)
- Nettoyage
- Reprises ponctuelles compris patine

Mobilier (bar, chaises, tables fixes)
- Nettoyage
- Restauration/remplacement selon diagnostic

5. Salle

Eléments remarquables
- Volume de la salle

Travaux

Parements béton
- Nettoyage
- Reprises ponctuelles

Parements bois

Remplacement revêtements muraux existants
- Dépose en démolition
- Mise en place de tenture acoustique
- Accompagnement aux lots fluides

Sol
- Prestation à définir

Plafond
- Mise en peinture

Mobilier
- Dépose mobilier existant
- Fourniture et pose nouveau mobilier selon projet

Mobilier scénique
- A préciser (luminaires, audio, etc)

Portes d'accès
- Dépose portes existantes
- Fourniture et pose de portes neuves dito modèles anciens.

SALON D'HONNEUR

- Généralités : travaux d'entretien comprenant travaux de nettoyage, de compléments selon nécessité, de dépose/repose

Eléments remarquables
- Sol en marbre blanc
- Faux-plafond en lames métalliques
- Œuvres d'art

Travaux

Sol en marbre
- Nettoyage
- Complément dalle de marbre selon nécessité
- Complément plinthe en marbre selon nécessité
- Rejointoiement, polissage

Plafond
- Dépose/restauration/repose des lames métalliques compris compléments selon nécessité

Parements
- Nettoyage
- Remise en peinture

Poteaux béton
- Nettoyage

Menuiseries int

Portes coulissantes (X2)
- Dépose en conservation/restauration en atelier compris adaptation selon nécessité (quincaillerie)/repose

Divers
- Suppressions goulottes
- Restitution de rideaux
- CFO/CFA
- Adaptation menuiseries extérieures pour sécurité incendie

CIRCULATION ETAGE 24

- Généralités : travaux d'entretien comprenant travaux de nettoyage, de compléments selon nécessité, de dépose/repose

Eléments remarquables

- Mains courantes lumineuses
- Signalétique lumineuse
- Huisseries en bois et verre
- Quincailleries de porte

Orientation

- Préservation et restauration des circulations
- Préservation/Entretien/Restauration du sol et faux plafond
- Préservation/Entretien/Restauration des plinthes en bois et encadrements de portes
- Préservation et restauration de la décoration intérieure : entretien des main-courantes compris luminaire coté noyau, restitution des main-courantes côté noyau, restitutions des portes en bois et des portes vitrées
- Préservation/Entretien/Restauration de la signalétique d'origine

Travaux

Sol

- Dépose dalle de sol en démolition
- Fourniture et pose d'un nouveau revêtement dito origine

Plafond

- Dépose/repose en conservation habillage métallique compris compléments selon nécessité
- Dépose/repose de la signalétique compris relamping

Parements

- Remise en peinture selon analyse stratigraphique
- Dépose/repose/remise en peinture/relamping des main-courantes
- Dépose/fourniture et pose de plinthe neuves.

Menuiseries

- Dépose/repose/restauration des menuiseries des bureaux compris adaptations et remise en jeux dans la CHP
- Compléments des portes dans la CHP selon nécessité avec portes existantes autres étages
- Portes neuves et conformes Sécurité incendie et Accessibilité sur CHC avec modénatures reprises dito existant

Divers

- Désamiantage
- Porte de recoupement

BUREAU SECRETAIRE GENERAL

- Généralités : travaux d'entretien comprenant travaux de nettoyage, de compléments selon nécessité, de dépose/repose

Eléments remarquables

- Jardin d'hiver
- Revêtement muraux inox
- Revêtement muraux/plafonnier en bois

- Porte capitonnée
- Luminaires en applique
- Mobilier

Travaux

PROTECTIONS

Mobilier
- Hors mission

Luminaires en applique
- Dépose en conservation/nettoyage/relamping/repose

Lambris/plafond bois
- Nettoyage
- Dépose/repose selon nécessité
- Adaptation selon projet

Parement inox
- Nettoyage
- Dépose/repose selon nécessité
- Adaptation selon projet

Moquette
- Nettoyage
- Reprise selon nécessité (100%)

Rideau
- Dépose en conservation/nettoyage/repose

Portes
- Remise en jeux
- Nettoyage
- Adaptation selon projet (gâche/serrure électrique)

Parois verre salon d'hiver
- Remplacement (amiante)

Faux plafond plaque de plâtre
- Dépose en conservation/nettoyage/repose/complément

Option : remplacement 100%

BUREAU DIRECTEUR CABINET

- Généralités : travaux d'entretien comprenant travaux de nettoyage, de compléments selon nécessité, de dépose/repose

Eléments remarquables
- Jardin d'hiver
- Revêtements muraux en bois

Travaux

PROTECTION

Mobilier
- Nettoyage, restauration (à recenser + diag à faire) bureaux

Luminaires en applique
- Dépose en conservation/nettoyage/relamping/repose

Lambris :plafond bois
- Nettoyage
- Dépose/repose selon nécessité
- Adaptation selon projet

Moquette
- Nettoyage
- Reprise selon nécessité (100%)

Rideau
- Dépose en conservation/nettoyae/repose

Portes
- Remise en jeux
- Nettoyage
- Adaptation selon projet (gâche/serrure électrique)

Option : remplacement dito existant

Parois verre salon d'hiver
- Nettoyage/remise en jeux

Option : remplacement (amiante)

Faux plafond plaque de plâtre
- Dépose en conservation/nettoyage/repose/complément

Option : remplacement 100%

BUREAU PREFET

- Généralités : travaux d'entretien comprenant travaux de nettoyage, de compléments selon nécessité, de dépose/repose

Eléments remarquables
- Jardin d'hiver
- Revêtement muraux en bois
- Contre-plafond en bois
- Sculpture murale en inox
- Luminaire suspendu
- Luminaires en applique
- Porte capitonnée
- Mobilier

Orientation
- Conservation/restauration de l'ensemble du volume/matériaux/mobilier

Travaux

Protection

Sculptures murales
- Dépose/nettoyage/repose

Luminaire (applique+suspendus)
- Dépose en conservation/nettoyage/relamping/repose

Plafond bois
- Dépose en conservation/nettoyage/repose complément selon nécessité
- Adaptation selon projet

Lambris bois
- Nettoyage
- Dépose/repose selon nécessité
- Adaptation selon projet

Moquette
- Nettoyage (diag à faire)
- Reprise lais selon nécessité

Option : remplacement 100%

Rideau
- Dépose en conservation/nettoyage/repose

Portes
- Remise en jeux
- Nettoyage
- Adaptation selon projet (gâche/serrure électrique)

Option : remplacement dito existant

Parois verre salon d'hiver
- Nettoyage/remise en jeux

Option : remplacement (amiante)